

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 NOVEMBRE

L'ORDRE « IMMORAL »

Les journaux radicaux croient porter au parti conservateur un coup redoutable en qualifiant « d'immoral » le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon dont ce parti fut l'organisateur et le ferme soutien.

Jamais, cependant, la France ne fut plus calme, plus prospère, plus heureuse que sous ce gouvernement économe et sage, honnête et loyal.

Et si vous, opportunistes et radicaux, vous osez le qualifier de gouvernement de « l'ordre immoral » quel nom donnerez-vous donc au régime par lequel vous l'avez remplacé ?

Serait-ce par hasard un gouvernement « d'ordre moral » celui qui compte ou qui a compté parmi ses chefs les Grévy, les Wilson, et tant d'autres que je pourrais nommer sans qu'il soit besoin d'y joindre tous ces hommes du 4 septembre dont on se rappelle les dilapidations et les orgies ; ces héros de la Commune qui sont redevenus l'ornement de la majorité et ces députés des dernières Assemblées nommés rapporteurs à la Chambre malgré leurs démêlés avec la justice.

« Que de fortunes faites depuis douze ans ! s'écriait naguère M. Jules Simon. Tous ces anciens piliers d'estaminet roulent aujourd'hui carrosse et sont ministres. . . . O République ! ton nom est vénalité. »

Je ne sache pas qu'un seul ministre du Maréchal ait jamais mérité semblable apostrophe.

Mais aussi, durant ces douze ans, que de scandales financiers de toute nature ! que de troubles pratiqués à la lune par les nouveaux comptables ! quel gaspillage ! quelle savante organisation du pillage des deniers publics à tous les degrés de l'échelle administrative, sans oublier les précieux exemples donnés par les conseils municipaux de Paris, de Marseille et d'autres encore de même opinion !

Et avec cela quelle débauche d'arbitraire et de bon plaisir ! la politique introduite partout, dans l'armée, dans la magistrature et tenant lieu de tous les titres à l'avancement, aux places, aux honneurs ; partout le favoritisme le plus éhonté, la délation érigée en principe de gouvernement, la tyrannie des comités et des meneurs locaux s'étendant jusqu'aux plus humbles villages ; les fraudes fiscales impunies tarissant les revenus du Trésor ; les fraudes électorales déshonorant sous la protection de l'administration un nombre infini de circonscriptions, telles que Toulouse, Lodève, etc., puis sous prétexte d'appliquer des lois prétendues existantes, douze mille citoyens français arrachés de leurs retraites et jetés dans la rue.

Le lendemain, fait unique, trois mille avocats et magistrats protestaient contre ces violations de domicile et du droit de propriété.

Et que dire de ces lois hypocrites et menteuses, dont vous avez fait la pierre angulaire de votre régime « d'ordre moral ».

Est-ce une loi de justice et d'honnêteté, cette

loi scolaire, qui viole la liberté de conscience, chasse Dieu de l'école et supprime avec lui la seule base de la morale accessible aux jeunes intelligences ?

Est-ce une loi de justice et d'honnêteté, cette loi contre la magistrature, faite pour obtenir des juges plus dociles et pour ajouter à la curée des places ; cette loi qu'un sénateur républicain, M. Jouin, a si justement flétrie, quand il a dit : « L'histoire sera impitoyable pour les hommes qui, par lâcheté ou par faiblesse, ont eu le malheur d'inscrire leur nom au bas de cette loi de vengeance et de proscription ! »

Et encore cette loi militaire, dont un autre républicain, M. Camille Dreyfus, définissait si clairement le but, lorsqu'il écrivait : « Les curés passeront par la caserne. Ils iront de la caserne au cabaret et du cabaret. . . ailleurs. »

Ah ! il est joli votre « ordre moral. »

Et voilà le régime que nous ont donné ceux qui, au prix des plus honteuses palinodies, ont menti à tous les articles de leur programme d'opposition, et qui, maîtres du pouvoir, s'en sont uniquement servi comme d'un instrument d'exploitation au profit de leurs intérêts.

Et ils ont poussé si loin cette exploitation que la langue française a dû s'enrichir d'un mot nouveau : le verbe « wilsonner ».

Aussi les conséquences d'un pareil régime ne se sont pas fait attendre.

Ce n'est pas impunément qu'un gouvernement bannit la religion de l'école, de la caserne, de l'hôpital, de tous les lieux où s'exerce son pouvoir ; qu'il excite toutes les convoitises, qu'il bafoue le dévouement et le sacrifice, qu'il prend le matérialisme pour base de son action et de son enseignement et qu'il laisse enfin la pornographie s'étaler dans les livres, les images, les journaux, avec une liberté que M. Jules Simon déplorait l'autre jour encore dans son petit journal publié par le Temps.

L'abaissement moral du pays se traduit de toute part par les symptômes les moins équivoques.

Voici d'abord la statistique de la population qui nous montre la diminution de la natalité faisant de nouveaux progrès et suivant pour ainsi dire pas à pas, dans chaque département, le relâchement des liens de famille et la perte des croyances religieuses.

Voici les statistiques judiciaires qui nous montrent la criminalité, surtout la criminalité précoce, s'aggravant dans des proportions effrayantes.

On comptait, en 1886, 23,000 mineurs qui avaient comparu devant les tribunaux ; l'année suivante il y en avait 5,000 de plus. C'est une progression sans précédent. C'est comme une gangrène qui envahit l'enfance et l'on se demande avec effroi où elle s'arrêtera.

De quelque côté qu'on tourne les yeux, on constate le même débordement d'immoralité.

Je n'en finirais pas si j'avais à compléter ce triste bilan de turpitudes du régime actuel.

Evidemment les mots « moral » et « immoral » n'ont pas le même sens pour nos adversaires et pour nous.

Est immoral pour les opportunistes et les

radicaux tout acte qui menace leur domination ou leurs intérêts.

En les combattant, en prenant contre eux la défense des intérêts moraux et matériels de la France si gravement atteints aujourd'hui, les conservateurs commettent sans doute des actes « immoraux » dans le sens que je viens de dire.

Mais pour les hommes sages, éclairés, prévoyants, vraiment patriotes ; pour la moitié de la France qui dans les deux dernières élections lui a donné ses suffrages, le parti conservateur demeure ce qu'il a toujours été, c'est-à-dire le parti qui sait le mieux protéger la fortune de la France, son honneur, ses finances, son avenir, ses libertés publiques et privées, la sincérité du suffrage universel, le respect de l'enfance, la probité politique et la moralité nationale.

G. D'HUART.

UN ESSAI LOYAL

Le discours du cardinal Lavignerie, sur la République, qu'on devrait aimer. . . si elle se faisait aimable, divise la presse républicaine en deux camps bien tranchés.

Du côté Modéré, on dit : « Prenons toujours ce que le Clergé nous donnera ».

Du côté des Radicaux, on dit : « Jamais ; à la porte le Cardinal. Il veut passer par la porte de derrière ; défendons cette porte comme nous avons défendu l'autre ».

Du côté Juif, on dit : « C'est un piège de Rome ».

Du côté des Ralliés, on ne dit trop rien, parce que cette adhésion a provoqué de tels quolibets qu'on n'ose affirmer qu'elle puisse servir utilement la politique du groupe.

En fait, nous, personnellement, nous ne pensons pas que ce discours soit regrettable.

Depuis fort longtemps, nous avons vu, sans aucun déplaisir, les adhésions de certains évêques, de certains cardinaux, de certains archevêques ; depuis Poitiers jusqu'à Bordeaux.

Ces adhésions sont, à nos yeux, la meilleure pierre de touche pour démontrer la justesse de nos affirmations.

Nous avons recommandé à nos amis de suivre avec la plus grande attention ces essais, ces expériences, et d'enregistrer avec soin les résultats.

Les évêques, archevêques ou cardinaux ralliés à la République, ont-ils obtenu une faveur, une seule, — en dehors de leur chapeau ?

Ces prêtres ont-ils fait bénéficier l'Eglise, leurs paroisses, leurs Œuvres de leur attitude nouvelle ?

Non !

Ils ont adhéré ; ils n'ont rien obtenu.

Ils ont eu des poignées de main amicales de Spuller et de Thévenet.

C'est tout.

Il en sera identiquement de même pour le cardinal Lavignerie, bien qu'il ait été au mieux avec Gambetta.

Or, cette nouvelle tentative de réconciliation, de conciliation, en partant de haut et s'affirmant avec cet éclat, aura l'immense avantage de mieux mettre en relief l'inanité de l'entre-

Elle prouvera que l'irrégion de la République est irréductible, que le cléricalisme reste l'ennemi pour les républicains qui n'acceptent que des adhésions à merci.

Le cardinal Lavignerie en sera pour ses adhésions lui aussi.

LE BIEN POUR LE MAL

La Banque de France vient de prêter 75 millions en or à la Banque d'Angleterre.

En moins d'un mois, c'est la troisième fois que Londres fait une pareille demande à Paris, et c'est la troisième fois qu'elle est accordée pour venir en aide au marché anglais.

Si la Banque de France avait refusé, quelles auraient été à Paris les conséquences d'un krach à Londres ? Une émotion de quelques jours, et notre marché eût repris tout doucement son équilibre.

Pourquoi donc le premier de nos établissements financiers, qui se montre si dur pour le petit commerce national, a-t-il tendu une main si généreuse à nos voisins d'outre-Manche ?

Est-ce pour reconnaître des services rendus ?

Déjà, en 1866, à la déconfiture d'un des plus grands banquiers de Londres, la même Banque de France était venue en aide à celle d'Angleterre malgré les leçons du passé qui prouvaient l'égoïsme terrible de ce peuple de marchands. On avait oublié 1832 et 1849, comme on vient d'oublier sans doute les leçons plus récentes de 1870 et 1882. Ce que vient de faire la Banque de France est antipatriotique au premier chef.

Cette Banque, créée pour soutenir les commerçants français, se dégage avec trop d'aisance de ces obligations.

A quoi doit-elle sa richesse, si ce n'est à ses statuts qui lui donnent un exorbitant privilège.

Et ce privilège, elle l'exerce, maladroitement d'ailleurs, au détriment du commerce français, quand il lui suffirait de favoriser l'es-compte des petites banques pour réaliser autant et plus de bénéfices réguliers qu'elle n'en récoltera dans son opération avec l'étranger.

On comprendrait qu'une institution privée eût fait ce prêt à Londres ; une institution privée n'a de comptes à rendre qu'à ses actionnaires.

Mais la Banque de France nous semble oublier par trop qu'elle n'est pas une institution privée.

Son privilège lui impose des devoirs ; elle doit être à tous les points de vue la Banque Nationale, et par conséquent elle a à répondre de ses actes devant le pays.

Qu'une complication européenne se produise, et voyez les résultats du prêt que cette Banque vient de consentir !

Quand viendra devant le Parlement la question du renouvellement de son privilège, nous comptons bien que le Parlement s'en souviendra et qu'il prendra ses mesures, non-seulement pour éviter le retour de pareils écarts, mais pour contraindre la Banque de France à rendre à tout le commerce français les services dont il a besoin et qu'il est en droit d'exiger.

Il est bon de faire remarquer que la Banque de France a prêté à la Banque de Londres à 3 0/0 de l'or que celle-ci reprête à 6 0/0.

INFORMATIONS

L'ESCADRE

Toulon, 15 novembre.

L'escadre revenant d'Alger est arrivée et entrée dans le port de Toulon.

Hier, une flottille de vingt torpilleurs prit la mer allant à la rencontre de l'escadre, qui était censée venir attaquer Toulon.

Dans la soirée, les torpilleurs croisaient devant les îles Baléares. Ayant aperçu les éclaireurs de l'escadre, ils se sont alors dissimulés pour attaquer séparément chaque cuirassé; mais, aperçus par les contre-torpilleurs, ils ont dû fuir devant ceux-ci, qui leur ont donné longtemps la chasse.

Ces mêmes torpilleurs, revenus à Toulon à toute vitesse, se sont cachés, dans la matinée, dans les petites baies de la côte, et ils ont de nouveau attaqué l'escadre à son arrivée dans le port.

Un cuirassé aurait été torpillé, dans ce simulacre d'attaque de Toulon, par le torpilleur de haute mer n° 427.

L'escadre a pris son mouillage vers dix heures.

Suivant une dépêche arrivée à un de nos confrères, une forte avarie se serait produite à bord du *Fortin* pendant le simulacre du combat.

Le remorqueur *Robuste* serait allé le chercher.

DÉROULÈDE ET LAGUERRE

Charleroi, 15 novembre.

La chambre du conseil du tribunal a prononcé la mise en liberté sous caution de 2,000 francs pour M. Laguerre et de 1,500 fr. pour M. Déroulède.

Le procureur général avait engagé le procureur du roi de Charleroi à ne pas requérir le maintien de la prévention provisoire.

WILSON'S PROGENY

M. Grévy va être grand-père pour la troisième fois.

M^{me} Wilson, en effet, est à la veille de ses couches, et l'hôtel de l'avenue d'Iéna va compter, d'un jour à l'autre, un habitant de plus.

Le bruit court, dit l'*Autorité*, que le général Boulanger se rendrait, dans les premiers jours de décembre, en Egypte — le territoire italien lui étant interdit — pour y passer une partie de l'hiver.

Après quoi il retournerait à Jersey, d'où il inspirerait un grand journal quotidien qui est à la veille de se fonder à Paris.

LE SCANDALE DE TOULON

L'instruction, qui se poursuit activement, apporte chaque jour, à la charge de M. Fouroux, de nouvelles preuves de complicité. C'est ainsi qu'un des divers témoins entendus, la fille Bœuf, a déclaré que M. Fouroux a participé à une tentative d'avortement de M^{me} de Jonquières, qui eut lieu dans les premiers mois de l'année dernière et dont nous avons parlé déjà. C'est chez la fille Bœuf, dont les appartements étaient situés place Pujet, en face de ceux de M^{me} de Jonquières, que celle-ci se rencontra pour la première fois avec M^{me} Audibert et la sage-femme Laure.

En échange de sa complaisance, la fille Bœuf, qui allait être mère, demanda à M. Fouroux de faire adopter son enfant par les hospices civils. M. Fouroux en fit la promesse et, dit-on, ne l'oublia pas quand le moment fut venu de la tenir.

La mère de M. Fouroux est allée à Paris, dans l'espoir d'obtenir, avec l'aide de M. Clémenceau, député, et de M. Daumas, sénateur, la mise en liberté de son fils.

On assure que la députation du Var est décidée à insister auprès de M. Fallières, ministre de la justice, pour obtenir le déplacement du procureur de la République de Toulon, qui aurait, dans toute cette affaire, agi avec une précipitation excessive.

C'est bien cela, s'écrie l'*Autorité*. On va faire un crime au procureur de la République de ne pas avoir étouffé l'affaire du maire Fouroux.

C'est lui qui va payer les pots cassés.

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que c'est un sénateur, M. Daumas, et un député, M. Clémenceau, qui vont intervenir pour enrayer l'action de la justice.

S'il s'agissait d'une bonne d'enfants séduite par un pompier et se débarrassant de sa grossesse, MM. Clémenceau et Daumas seraient peut-être sans pitié. Ils la laisseraient passer en cour d'assises et condamner par le jury sur un réquisitoire foudroyant et indigné du procureur général. Mais, du moment où il s'agit de leur grand électeur, c'est une autre paire de manches.

C'est le procureur qui a tort. Il n'est pas excusable d'avoir pensé que la justice était égale pour tous, et qu'elle ne doit pas toucher aux amis des Daumas et des Clémenceau.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 novembre 1890.

Les dépêches du Stock-Exchange sont toujours pessimistes; le marché est d'ailleurs mal impressionné par la nouvelle d'un prêt de 75 millions en or consenti par la Banque de France à la Banque d'Angleterre. Le 3 0/0, très mouvementé, s'inscrit à 94.77; le 4 1/2 0/0 reste à 105.05.

Le Crédit Foncier suit, comme toujours, la fortune des rentes et oscille de 1,282 à 1,285.

C'est le moment de mettre en portefeuille un titre dont la valeur réelle dépasse de beaucoup les prix actuellement cotés.

La Banque de Paris conserve une excellente tenue à 860; le Crédit Lyonnais est également ferme à 803; le Crédit Mobilier à 438.

La Banque d'Escompte se négocie à 578 avec un bon courant d'affaires.

La Société Générale prépare pour le 22 courant la mise en souscription des 50,000 actions de la Compagnie des Chemins de fer sud-ouest Brésiliens. Cette Compagnie, constituée au capital de 25 millions, est devenue concessionnaire d'un réseau de 1,800 kilomètres, située dans la partie la plus florissante et la plus peuplée du Brésil. Les obligations, émises à 428.75 et rapportant 25 fr. par an, sont entourées des plus sérieuses garanties.

Les actions des Etablissements Eiffel sont demandées entre 565 et 570. L'adoption désormais prochaine du projet de Métropolitain, présenté par cette Société, ne peut manquer de déterminer une nouvelle hausse sur cette valeur d'avenir.

Les Chemins Economiques font 410.

NOUVELLES MILITAIRES

Presque tous les corps de troupe ont atteint leur complet d'engagés volontaires. Il en résulte que les engagements, si le Ministre ne modifie pas sa circulaire du 22 septembre dernier, ne pourront être contractés au printemps prochain.

D'autre part, la classe entière est appelée en ce moment même.

La conséquence de ces deux faits qui, nécessairement, se reproduiront l'année prochaine, est facile à déduire: la libération étant unique chaque année, les nominations de gradés inférieurs ne se feront plus qu'une fois par an.

De sorte que le soldat devra attendre dix mois au moins sa nomination de brigadier, un an celle de sergent, et que l'on se verra obligé de faire remplir les fonctions de sergent-major et d'adjudant, si toutes ces places ne sont pas données à des rengagés, par des sergents ayant moins de six mois de grade. En un mot, les emplois de sergent-major et d'adjudant manqueront de titulaires là où les rengagés ne seront pas au complet.

La prévoyance de la Direction de l'infanterie a laissé ici quelque chose à désirer. En fixant le chiffre des engagements que peut recevoir chaque corps, elle pouvait le partager en deux fractions, l'une pour le printemps, l'autre pour l'automne.

Les jeunes gens rentrant au service dans le mois de mars sont susceptibles d'être promus caporaux au départ de la classe, dès le commencement de septembre, c'est-à-dire à six mois de service.

On peut ensuite les nommer sergents au mois de mars suivant, au départ des engagés de mars libérés à l'expiration de leurs trois ans de service. Ces jeunes militaires ont alors un an de service et vingt-deux mois devant eux, près de deux années en perspective pour

servir dans le grade de sous-officier, dont dix-huit mois comme sergent-major, un an comme adjudant. Ils nous offrent même le moyen de diminuer la proportion des rengagés. Enfin ils ont une avance d'un an sur les autres.

Les chefs de corps ont dû accepter en octobre tous les engagés qui leur sont arrivés; leur complet de l'année 1890-1891 est atteint; mais ils espèrent bien saisir de cette question les généraux délégués pour passer la revue de janvier et leur demander de faire ouvrir les engagements pour une nouvelle série en mars 1891. (*Progrès militaire.*)

L'UNIFORME DES OFFICIERS

M. de Freycinet, paraît-il, ne serait pas éloigné de faire réadopter pour les officiers d'infanterie l'ancien uniforme, la tunique et les épaulettes.

M. de Freycinet est ennemi du dolman, surtout pour l'infanterie; il l'a toujours qualifié de « vêtement incomplet ».

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

M. HARMEL A SAUMUR

L'apôtre des ouvriers, M. Léon Harmel, qui a donné vendredi une conférence à Angers, dans la salle Chauveau, est venu hier à Saumur sur les instances de M. de la Guillonnière et a appelé en une réunion privée les chefs de dizaines de l'association de Notre-Dame du Travail pour leur donner des conseils inspirés par son esprit chrétien et sa grande expérience.

Cette expérience lui a d'abord appris que l'homme pouvait ce qu'il voulait bien, et que les difficultés, loin d'être des obstacles, étaient des garanties de succès.

L'entretien de M. Harmel a eu un caractère tout intime. C'était une conversation au cours de laquelle le bon chrétien a exposé le système suivi à son usine du Val-des-Bois, près Reims, et les immenses avantages qu'en ont recueillis, au point de vue moral et matériel, non seulement ses ouvriers, mais ceux de toute la région, ainsi que les patrons.

Là, tout le bien est fait par les ouvriers eux-mêmes: c'est l'apostolat du semblable sur le semblable, apostolat toujours efficace, toujours couronné de succès, tandis que celui du supérieur sur l'inférieur est suspect et échoue le plus souvent.

De la part de l'ouvrier, il faut de la douceur, de la persévérance, beaucoup de tact; de son côté, le patron doit favoriser l'entreprise et soutenir les efforts et le dévouement de ceux de ses employés qui se donnent à cette tâche.

54 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Il reprit son élan et s'élança dans les flots.

De nouveau l'angoisse mordit au cœur les témoins du drame.

Qu'allait-il se passer? Était-ce pour sauver Hautfrion que Pierre venait de plonger? Ou bien, la folie aidant, n'était-ce pas plutôt pour...?

Ils n'eurent pas le temps du doute. L'Olonnois, par deux fois, s'était enfoncé dans l'eau noire. Il reparaisait maintenant nageant vers le cotre. Quand il l'atteignit, son bras gauche souleva une masse inerte, le corps appesanti,

La moitié à prendre vers nord d'un morceau de terre, dit le Grand-Pâtis, contenant cette moitié quarante ares trente-deux centiares, joignant au midi la dame Humeau, au levant M. Château, des autres côtés MM. Abraham et Bellard.
Mise à prix..... 700 fr.

— Non, répondit le vieillard, il n'est qu'évanoui. Il a bu un coup de trop, voilà tout. Il n'en sera pas même malade.

— Tant mieux, — proféra Pierre d'une voix sourde. — Nous le soignerons là-bas. Notre course est sans but désormais; rentrons au gîte. D'autant que ça va se gâter plus tôt que ne le pensait Yvon.

— Oui, convint l'ancien pilote. — Avant une demi-heure le grain sera sur nous. Et c'est un vrai grain de Bretagne, celui-là!

En effet, la mer, jusque-là visqueuse et moirée de mouchetures, comme l'écaïlle d'un serpent, devenait uniformément noire comme de l'encre. Une réaction soudaine de ses fonds augmentait sa densité opaque. En même temps des frissons de neige mettaient leurs moutons sur la nappe capricieusement gonflée ou soulevée par plaques.

— Diantre! dit Madeuc en considérant Hautfrion étendu, sans toi, Pierre, le pauvre diable

dérive sur les récifs des Houguenants.

— Allons! ricana Jean, si nous ne leur tendons pas la main pour les remorquer, ces deux polichinelles vont s'écharper dans trois minutes.

Il fallut changer la route. Le cotre, qui serait le vent, se remit au grand large, filant par le travers du massif principal, afin de couper le chemin aux deux olibrius en perdition.

Heureusement que l'équipage du cotre était de ceux qui ont toutes les manœuvres familières. L'embarcation, guidée par L'Olonnois, qui avait repris la barre, frôla le sable des hauts fonds et parvint à rattraper les étourdis. Un grappin qui leur fut lancé à bord suffit à opérer ce deuxième sauvetage.

Alors le cotre reprit décidément le chemin du Grand-Bouf.

Il traversa une plaine d'écume au-dessus de laquelle l'obscurité se faisait. Les cumulus de la voûte étaient devenus des nimbus. Ils s'é-

— Vous étiez avec ce monsieur? demanda Pierre aux deux amateurs de canotage.

— Oui, lui fut-il répondu.

— En ce cas, Messieurs, usez de la maison tout à votre aise. La servante sera à vos ordres. Soignez le malade et mettez-le sur pied. Vous êtes chez moi.

Les deux hommes, qui n'y comprenaient rien, ne virent là qu'une politesse s'ajoutant à un service. Ils remercièrent avec force protestations, quelque peu surpris, toutefois, de la brusquerie avec laquelle leur hôte se déroba aux témoignages de leur gratitude.

Pierre, en effet, interrompit le plus loquace des harangueurs d'une inclinaison de tête fort sèche et les conduisit dans une chambre où Hautfrion, qui venait de rentrer dans la vie par une vigoureuse expiration, reposait déjà sur un lit.

Au dehors, un premier crépitement sinistre de la foudre retentissait dans le noir des profondeurs du ciel.

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Certifié par l'imprimeur soussigné,

MAIRE,